ARRONDISSEMENT DE PROVINS

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par M. BONIFACIO, Maire et Président de séance, s'est réuni dans la Salle du Conseil de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
M. BONIFACIO Jérôme (Maire), M. CHON Patrick (1er Adjoint), M. GARCIA Philippe (2ème Adjoint), M. CADET Jérémy, Mme DALBARD Geneviève, M. DEGARDIN Eric, M. POTAGE Didier, M. RUFFIER Philippe, M. VERSCHAEVE Jean-Pierre.

ETAIENT EXCUSES :
Mme JOUÉ Sophie, ayant donné procuration à M. GARCIA.
M. JOYEUSE David ayant donné procuration à M. CADET.

ETAIENT ABSENTS : sans objet.

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, M. BONIFACIO, ouvre la séance à dix-huit heures et six minutes.
L'ensemble du Conseil décide que les votes se feront à main levée.
M. CADET est désigné secrétaire de séance.

Création de la régie de recettes – salle polyvalente :

Sur la demande de la Trésorerie et la régie précédente ayant été dissoute par l'ancienne municipalité, il convient de créer une nouvelle régie de recettes concernant la salle polyvalente. Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrements suivant : numéraire et chèques bancaires, postaux ou assimilés. Le montant maximum de l'encaisse que le Régisseur Titulaire est autorisé à conserver est fixé à 2000€ (deux mille euros).
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°1 portant sur la création de la régie des recettes – salle polyvalente.

Sortie de l'actif budgétaire communal du véhicule Fiat Doblo :

Le véhicule communal vieillissant a été remplacé par un véhicule neuf. L'ancien véhicule a été vendu à un particulier, il convient donc de le retirer de l'actif budgétaire communal.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°2 portant sur le véhicule communal Fiat Doblo.

Résiliation de l'adhésion au C.N.A.S :

Le Comité National d'Action Sociale permet aux agents de la fonction publique territoriale Française d'accéder à une action sociale de type prestation, prêt, plan d'épargne en chèques vacances, tickets CESU ...
Ces actions sociales sont permises à la condition que l'employeur adhère financièrement au programme. Les employées ne trouvant pas satisfaction, il est proposé au Conseil Municipal de résilier cette adhésion. Une solution de substitution sera recherchée.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°3 portant sur la résiliation de l'adhésion au C.N.A.S.

Mairie de Laval-en-Brie – 2 rue de la Fontaine de l'Erable – 77148 Tél : 01.60.96.71.66 – fax : 01.60.96.82.57 - E-mail : lavalenbrie@wanadoo.fr

Plan de Formation Mutualisé entre la CCPM et la commune :

La CCPM mutualise la formation des agents territoriaux des communes signataires d'une convention. L'offre de la CCPM est complète, de l'identification des besoins, à la mise en place des sessions de formations en passant par l'élaboration du plan de formation, ce plan étant une obligation réglementaire.
A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs au plan de formation mutualisée des agents employés par notre commune.

Avance sur investissement – budget 2018 :

En attendant l'élaboration et le vote du budget pour l'année 2018 et conformément aux dispositions légales, il convient d'établir une avance sur investissement afin de ne pas bloquer l'action municipale.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°5 concernant l'avance sur investissement du budget 2018.

Questions diverses :

Il est nécessaire de réunir certaines commissions. Un calendrier primitif est établi :
- 03 mars 2018 : commission de révision des listes électorales.
- 03 mars 2018 : commission finances.
- 10 mars 2018 : commission des impôts directs et indirects.

M. GARCIA souhaite une formation par SEGILOG sur le logiciel utilisé pour les finances, en effet, seule Mme BERTHE est actuellement formée sur cette application. M. BONIFACIO va se renseigner pour la réalisation de cette formation.

M. GARCIA souhaite avoir accès quotidiennement à tous les documents reçu et/ou édités par la Mairie. M. BONIFACIO précise que tous les adjoints et élus sont informés de l'ensemble des documents relevant de leurs fonctions. Il est donc normal que certains documents ne soient pas communiqués à un ou plusieurs élus.

M. GARCIA souhaite prendre rendez-vous semaine 26 pour relancer l'étude de la mise en place d'un site internet pour la commune.

M. CADET présente la dernière version du journal communal et demande aux élus leur validation pour une distribution le lendemain aux habitants. La version est corrigée par Mme DALBARD puis validée.

M. BONIFACIO fait part au Conseil Municipal du besoin de passer Mme BERTHE, secrétaire de Mairie, à 35 heures de travail hebdomadaire. Ce besoin semblait ponctuel il y a quelques mois, mais est finalement bien réel sur le long terme. La procédure de passage aux 35 heures est longue auprès du Centre de Gestion. Sans objections émises par les membres du Conseil Municipal, Mme Berthe travaillera 35 heures par semaines à partir du 1er Mars, en heures supplémentaires en attendant la validation du Centre de Gestion.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités, et sans questions supplémentaires, M. BONIFACIO clôture la séance à dix-huit heure et quarante minutes.

Mairie de Laval-en-Brie – 2 rue de la Fontaine de l'Erable – 77148 Tél : 01.60.96.71.66 – fax : 01.60.96.82.57 - E-mail : lavalenbrie@wanadoo.fr